

# Compte-rendu du conseil d'école du vendredi 14 novembre 2008

## Ecole élémentaire de Keriscoualc'h Locmaria-Plouzané

Le conseil d'école s'est tenu le vendredi 14 novembre 2008 dans le réfectoire de l'école.

### Etaient présents :

*M. Kerbiriou, président du conseil d'école primaire*

*M. Pottier, adjoint (sport et jeunesse) au maire*

*M Le Blond, DDEN*

*Mmes Bourguignon, Le Bouffo, Lebrun, Le Lann, Le Quinio, René, Woerther, Jézéquel, Lalouer, Priour et M. Riou, enseignants*

*Mmes Buchet, Dreves, Marrec, Nezet, Thibaudeau et M. Pourrat, représentants des parents titulaires*

*Mmes Bergot, Clorennec, D'Hervais, Ollier, Salaün, Vigouroux et M. Millet, représentants des parents suppléants*

### Etaient excusés :

*Mme Godebert, maire et M. Philipona, conseiller municipal délégué*

*Mme Berthelot, enseignante remplaçante*

*M. Didaiiller, M. Gilliot et M. Petit de la Villeon, représentants des parents titulaires*

### Secrétaires de séance :

*Sylvie Le quinio (enseignante) et Martine Ollier (parent)*

La séance débute par l'approbation à l'unanimité du compte-rendu du précédent conseil d'école.

## **1. Bilan de la rentrée**

La rentrée s'est faite dans de bonnes conditions avec l'ouverture de la 10<sup>ème</sup> classe et de nouveaux locaux qui accueillent deux classes. L'école bénéficie maintenant d'une salle pour les arts plastiques, les sciences et l'aide personnalisée.

243 élèves ( 122 garçons et 121 filles ) fréquentent l'école. La répartition est la suivante :

- ✓ 55 élèves en CP dont 23 dans la classe de CP de Mme René, 24 dans la classe de CP de M. Kerbiriou et 8 dans la classe de CP/CE1 de M. Riou
- ✓ 61 élèves en CE1 dont 25 dans la classe de CE1 de Mme Le Lann, 24 dans la classe de CE1 de Mme Cailleau et 12 dans la classe de CP/CE1 de M. Riou
- ✓ 40 élèves en CE2 dont 28 dans la classe de CE2 de Mme Woerther et 12 dans la classe de CE2/CM1 de Mme Lebrun
- ✓ 46 élèves en CM1 dont 10 dans la classe de CE2/CM1 de Mme Lebrun, 27 dans la classe de CM1 de Mme Le Quinio et 9 dans la classe de CM1/CM2 de Mme Bourguignon
- ✓ 41 élèves en CM2 dont 15 dans la classe de CM1/CM2 de Mme Bourguignon et 26 dans la classe de CM2 de Mme Le Bouffo

Le respect des cycles et la langue choisie ont été les principaux critères de répartition des élèves.

## 2. Aide personnalisée aux élèves

M. Kerbiriou rappelle les résultats de la consultation du conseil d'école du mois de juin concernant la mise en place et les horaires de l'aide personnalisée: les parents s'étaient abstenus, les enseignants avaient proposé les horaires 8h45 – 11h45 et 13h45 – 16h45 avec une demi-heure de soutien de 13h05 à 13h35, et la municipalité avait proposé les horaires 9h00 – 12h00 et 14h00 – 17h00 avec une demi-heure de soutien de 13h20 à 13h50.

Après ce conseil d'école, la municipalité s'est mise en relation avec l'Inspection Académique ainsi qu'avec M. Floc'h, inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Brest 5 pour modifier sa proposition et demander que les horaires de l'école restent inchangés. Par la suite, un entretien a eu lieu avec M. Floc'h, Mme Godebert, Mme Binet et M. Kerbiriou.

M. Floc'h s'est rangé aux arguments comptables de la mairie et a donc proposé que les horaires restent inchangés. La demi-heure d'aide personnalisée se déroule donc de 13h05 à 13h35.

Les parents s'interrogent sur ces arguments et M. Kerbiriou fait remarquer que la priorité est l'intérêt de l'enfant. M Le Blond ajoute que le conseil d'école n'a pas à tenir compte de ces arguments comptables.

Dans ces circonstances, la question est posée : quels sont le rôle et la crédibilité du conseil d'école ?

### Organisation de l'aide personnalisée

60 heures annuelles, dont 10 heures de préparation pour les enseignants, sont dévolues à cette activité.

Les mathématiques et le français sont les priorités données.

L'aide se déroule sur 5 périodes correspondant à peu près aux bimestres. Les élèves sont proposés par les enseignants, après repérage de problèmes ponctuels. Après l'accord des parents, ils sont pris en charge par les enseignants de la façon suivante : 1 demi-heure 2 fois par semaine pour les enfants du cycle 2 et 4 demi-heures par semaine pour les enfants du cycle3. A noter que les élèves ne sont pas sélectionnés pour deux périodes consécutives.

Les enfants qui fréquentent la cantine mangent au 1<sup>er</sup> service et sont libérés 10 à 15 min avant l'aide. Les enfants qui déjeunent chez eux reviennent à l'école à 13 h00.

De nombreux problèmes sont évoqués. L'organisation familiale est difficile lorsque des enfants d'une même fratrie ne viennent pas tous à l'aide. La communication interne entre les enseignants est très perturbée car ils n'arrivent plus à se voir et leurs conditions de travail se sont notablement dégradées.

Les élèves sont toutefois bienveillants face à l'aide, car les activités qui leur sont proposées sont très différentes de celles de la classe : jeux mathématiques, manipulations, fiches techniques et fabrication d'objets ...

34 élèves ont participé à la première période, 23 élèves viennent de démarrer la seconde période.

Un premier bilan sera fait début janvier avec M. Floc'h et les directeurs d'école afin de réfléchir à cette organisation non satisfaisante mais qui n'est pas figée.

M. Pourrat demande s'il serait possible de changer d'organisation en cours d'année pour pouvoir tester un mode de fonctionnement avec des horaires décalés (sur une période de deux mois par exemple). Malheureusement, cela semble difficile.

La discussion est très animée et riche, de nombreuses questions, remarques et propositions sont faites par les membres du conseil d'école.

Le dispositif d'aide personnalisée doit être inscrit dans le projet d'école, ainsi que dans le règlement intérieur de l'école. Celui-ci est donc modifié. M. Kerbiriou fait part des changements apportés au règlement : nouveaux horaires, aide personnalisée, scolarisation des élèves handicapés, objets interdits (téléphones portables) ou réglementés (billes ne dépassant pas 2 cm de diamètre), médicaments interdits (sauf Ventoline et en cas de Projet d'Accueil Individualisé), distribution des documents, droits des parents (cas particuliers).

Ce nouveau règlement est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

### **3. Projets des différentes classes, sorties pédagogiques retenues par l'équipe des maîtres**

Grâce au financement de l'APE, les classes peuvent bénéficier de différentes activités et sorties :

- ✓ Cinéma éducatif avec Monde et Nature
- ✓ Rencontres sportives avec l'USEP
- ✓ Visite des serres du Conservatoire botanique du Stangalard et du Centre d'initiation permanent à l'environnement de Gorré Menez pour les CP
- ✓ Visite d'Océanopolis pour les CE1
- ✓ Piscine pour les classes de CE2, CE2/CM1, CM1 et CM1/CM2  
M. Millet demande si cette activité pourrait démarrer au CP. M. Kerbiriou explique le problème posé par la non gratuité de l'activité. Mme Woerther fait remarquer que c'est une grande chance d'avoir cette activité à l'école car la responsabilité est grande pour les enseignants et l'activité se fait grâce à leur volontariat.
- ✓ « La forêt c'est chouette » pour les CE2
- ✓ Théâtre pour les CM2  
M. Le Blond demande si, avec la troisième tranche de travaux et la construction d'une salle de spectacle à Locmaria-Plouzané, il serait possible de faire venir des spectacles à Locmaria.

### **4. Enseignement des langues vivantes**

La répartition des élèves s'est faite en tenant compte des contraintes liées à l'enseignement des langues. Les élèves hispaniques de CE2 sont regroupés chez Mme Lebrun ; les 2 élèves anglicistes de sa classe rejoignent le groupe de CE2 de Mme Woerther pour suivre les cours d'anglais. Chantal Bourguignon et Mélanie Jézéquel, toutes deux habilitées à enseigner l'espagnol, ont en charge les élèves de CM1 et de CM2 qui pratiquent cette langue. Les CE2 qui apprennent l'espagnol sont pris en charge par un intervenant extérieur, Steven Morvan, qui assure d'autre part l'enseignement de l'anglais à la moitié des élèves de CM2.

Or Steven Morvan est depuis la mi-octobre en congé maladie longue durée et un courrier de l'inspection a fait savoir qu'il n'était pas remplacé.

Les enseignants ont alors mis en place une organisation différente pour pallier à cette absence. Mélanie Jézéquel est détachée de la maternelle le vendredi afin d'enseigner l'espagnol aux CE2 et Elisabeth Le Bouffo a en charge un grand groupe de 32 élèves pour l'anglais. L'oral étant une priorité dans cet enseignement, les conditions de travail pour les élèves et les enseignants sont donc très difficiles. L'organisation est très complexe car les enseignants sont très dépendants les uns des autres pour enseigner les langues.

Nouveau changement : le 14 novembre, une remplaçante, Mme Pluvinage, est nommée par l'inspection pour remplacer Steven Morvan, mais seulement pour l'enseignement de l'espagnol aux CE2. Mme Le Bouffo garde donc le grand groupe de 32 élèves.

### **5. Service municipal d'accueil des élèves en cas de grève des enseignants**

M. Pottier fait le bilan de l'accueil mis en place lors de la grève du 7 octobre. L'accueil a été organisé par le service de garderie périscolaire. Le matin, il était assuré par une directrice et 5 animatrices pour 48 enfants et l'après-midi par une directrice et 4 animatrices pour 46 enfants. Ceux-ci étaient répartis dans différents locaux : garderie, BCD, salle d'arts plastiques, salle de sports.

Mme Clorennec demande comment il était possible de prévoir le nombre d'animatrices puisqu'il n'y avait pas eu de sondage réalisé auprès des familles au préalable.

Un problème de responsabilité s'est posé le 7 octobre lorsque les enfants gardés par le service d'accueil et les élèves d'enseignants non grévistes se sont retrouvés sur la cour en même temps. M. Kerbiriou préconise une séparation bien distincte des deux fonctionnements.

M. Le Blond précise qu'une aide de l'Etat est apportée aux communes pour mettre ce service en place mais demande qui apporte le complément pour payer le personnel et s'interroge s'il est du ressort de la Caisse des Ecoles de gérer ce service d'accueil. M. Pottier posera la question à la municipalité.

M. Le Blond ajoute que les DDEN sont contre ce service minimum.

## **6. Sécurité et travaux**

Cour de récréation : le conseil d'école d'avril 2008 avait décidé la mise en place d'un groupe de travail chargé de mener une réflexion avant d'entreprendre des travaux sur la cour. Une réunion a été organisée par la municipalité un soir sans prévenir les parents concernés, donc sans concertation tri-partite.

M. Kerbiriou demande à ce que ce groupe de travail soit réuni par les élus responsables, il reste encore beaucoup de points à travailler sur l'aménagement de la cour, notamment la création et l'emplacement d'un nouveau garage à vélos.

D'autre part, les parents élus regrettent de ne pas avoir été conviés à l'inauguration des nouveaux locaux au mois de septembre.

Les tracés des jeux de cour ne sont toujours pas finis.

M. Kerbiriou pense que la municipalité ne considère pas le conseil d'école. Il demande qu'un protocole bien défini soit établi pour la transmission des demandes de travaux courants (entretien normal et urgences) à la mairie. M. Pottier précise que les courriers doivent être adressés à Mme Nouailhas mais aussi à M. Caverne.

Construction d'un club-house tennis : les travaux débutent début 2009. La zone d'attente des parents à la sortie de l'école sera en proximité directe avec le chantier. M. Kerbiriou et les parents demandent une grande vigilance quant à la sécurisation du chantier.

Sécurisation aux abords du CLSH : les travaux ont été réalisés.

La création du Pôle enfance en 2010 verra la disparition de ces locaux et permettra donc un agrandissement de la cour.

Electrification des panneaux de basket : la demande sera reproposée au budget 2009.

Portail entrée maternelle : sa force d'inertie est très dangereuse ; les travaux ne sont toujours pas faits.

Odeurs Toilettes : le problème est réglé grâce à la VMC

La peinture du hall de l'école n'avait pas été demandée et a pourtant été refaite, mais le travail réalisé n'est pas satisfaisant. Des infiltrations dans le mur du hall donnant sur la classe de Mme Le Lann recommencent, le skydom de la classe de Mme Le Quinio fuit toujours...

De nombreux problèmes depuis longtemps signalés restent donc à régler.

Mme Salaün fait remarquer qu'il manque un passage piéton pour traverser la route au dessus du parking de la maternelle.

M. Kerbiriou souligne le problème des ballons qui sortent de la cour et demande un pare-ballons car la sécurité des enfants est menacée lorsqu'ils vont récupérer les ballons.

## **7. Sortie des élèves**

Le retard de sortie des élèves reste un problème exceptionnel lié aux aléas de certaines activités. La classe se termine à 16h45, et la sortie se fait en trois phases : certains enfants vont à la garderie, d'autres sortent par « le haut » (vers le couloir de la garderie) et les derniers par « le bas » (portail près du gymnase).

Mme Le Lann fait remarquer que, dans de nombreuses écoles, les élèves quittent l'école seuls dès la sortie de la salle de classe, et que la sortie des classes, très encadrée, pratiquée à Keriscoualc'h est un gage de sécurité pour les enfants. M. Kerbiriou fait remarquer que la classe se terminant à 16h45, les élèves ne peuvent être au portail qu'à 16h50 voire 16h55.

## **8. Questions diverses**

- ✓ Les parents du conseil d'école souhaiteraient que le compte-rendu du conseil soit communiqué à tous les parents de l'école. M. Kerbiriou précise que la réglementation lui impose de diffuser le compte-rendu de séance à l'ensemble des membres du C.E. et de l'afficher sur les panneaux à la sortie de l'école. Il est du rôle des représentants de parents de rendre compte à l'ensemble des parents qui les ont élus. Les frais de duplication et de consommation de papier engendrés par une diffusion générale doivent-ils être à la charge de l'école ?
- ✓ M. Pottier informe que la mairie de Locmaria-Plouzané a fait l'acquisition de 2 défibrillateurs cardiaques qui seront installés dans les deux salles de sport de la commune. Une formation à leur utilisation est possible sur demande.
- ✓ M. Pottier informe également que la mairie met en place un agenda 21 pour agir en faveur du développement durable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

Les secrétaires

Mme Ollier

Mme Le Quinio

Le président

M. Kerbiriou